

Thibault THOMAS 34

De: Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>
Envoyé: vendredi 29 mars 2024 18:26
À: 'Eric THOMAS'
Objet: TR: THOMAS Thibault : conversation du 13 mars 2024

De : ORPEA259 - Sabine-Marie DECUP <sabine-marie.decup@orpea.net>
Envoyé : vendredi 29 mars 2024 17:55
À : 'Thibault THOMAS 34' <contact@thomas34.fr>
Objet : RE: THOMAS Thibault : conversation du 13 mars 2024

Monsieur,

Pardonnez le retard pris pour vous répondre.

Le rapport du docteur Messina a été transmis à votre frère et directement au juge, mais n'était pas conforme à l'évaluation de notre médecin coordonnateur le docteur Diffallah. J'avais moi-même eu au téléphone le docteur Messina qui avait convenu qu'il aurait du se signaler le jour de son passage afin de ne pas traumatiser votre maman.

Le docteur Tobie est passée il y a peu, mandatée par le juge des tutelles. Comme indiqué, je l'ai accompagnée afin que ne se reproduise pas l'erreur précédente. Elle a pu interroger votre maman en toute simplicité et confiance. Je n'ai pas connaissance de son rapport.

L'état de santé de votre maman est stable. Je discute souvent avec elle, ayant une tendresse particulière à son égard. Elle reste cohérente. Nous veillons tout particulièrement à son alimentation afin qu'elle ne perde pas de poids comme c'est souvent le cas à cet âge. Elle subit courageusement ses piqures dans les yeux une fois par mois mais ne se plaint pas. Elle poursuit également ses séances de kiné afin de maintenir le maximum d'aisance dans les mouvements.

Quant à vous informer, je ne peux que vous redire ce dont nous avons déjà parlé. Votre maman a clairement désigné votre frère Didier comme son référent lors de son entrée dans la résidence. Je suis donc tenue de l'informer en toute circonstance et ne suis malheureusement pas en capacité de multiplier les contacts. Vous savez que vous êtes cependant toujours le bienvenu. N'hésitez pas à passer me voir lorsque vous viendrez voir votre maman. Ma porte vous est ouverte.

Restant à votre disposition,

Bien sincèrement

Sabine Marie DECUP

Directrice

De : Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>
Envoyé : lundi 18 mars 2024 10:43
À : ORPEA259 - Sabine-Marie DECUP <sabine-marie.decup@orpea.net>
Objet : THOMAS Thibault : conversation du 13 mars 2024

Madame,

Je fais suite à ma venue le mercredi 13 mars 2024 pour rendre visite à ma mère madame THOMAS Anne-Marie chambre 311 et à notre échange devant l'accueil de votre établissement ce même jour qui m'a permis de faire votre connaissance.

Lors de cet échange nous avons pu constater la détermination de ma mère à demander un tapis pour sa chambre pensant remédier aux nombreuses chutes qu'elle attribue au revêtement type linoleum. Comme nous en avons convenu, vous et moi, cette demande est inadaptée ; le revêtement du sol est de type anti-dérapant. L'origine des chutes est à rechercher dans l'état général physique altéré de ma mère comme le démontre son impossibilité de se maintenir en position debout statique même pour une courte durée.

Cette obstination contraste avec la confusion perçue lors de sa tentative d'évoquer la suite de son traitement médical sans être en capacité d'en définir la nature et les prescriptions.

Par ailleurs, vous avez bien voulu m'informer qu'un médecin s'est rendu auprès de ma mère en votre présence et à la demande du Juge quelques jours avant ma venue du 13 mars 2024.

Lors de notre conversation, vous m'avez fait part de votre étonnement que votre établissement n'a pas été informé de la visite du médecin Expert que j'ai mandaté. Vous voudrez bien prendre connaissance des pièces jointes à ce mail :

- SJ231114-1 destinataire : Mme AYOUBA
- 20231201 10h30 destinataire : Mme ROQUETTE
- 20231215 07h30 destinataires : Mmes ROQUETTE et AYOUBA

L'absence d'information préalable ne saurait être invoquée.

Le bilan de cette expertise a été adressé à votre établissement dans le cadre de la procédure que j'ai initiée en continuité de celle de l'hôpital Suisse de Paris à la seule demande de l'assistante sociale.

Je vous demande de m'indiquer l'origine de la disparition de ce bilan qui aurait dû être remis sous pli clos au Juge conformément à la procédure que vous ne pouvez ignorer.

Dans la continuité de notre échange du 13 mars 2024, je vous assure à nouveau de mon intérêt permanent d'être informé et réactif concernant le suivi de notre mère et vous confirme que l'article 6 de l'annexe II du livret d'accueil qui définit les liens familiaux est ignoré compte-tenu de la situation complexe de la fratrie. En conséquence, je ne peux me contenter d'être tenu à l'écart du suivi de notre mère.

J'ai été ravi de faire votre connaissance lors de cette visite et vous assure de l'intérêt constructif de notre échange.

Bien à vous

Th. THOMAS